



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
www.basketcentre.fr
SIRET : 30995143200041

Commission
Sportive Séniors
Patrick CASSEGRAIN
06 19 90 29 97

Saran, le 01 septembre 2019

patrick.cassegrain280@orange.fr

SAISON 2019/2020

Information concernant les joueuses et joueurs brûlés.

Chaque club devra faire parvenir avant le **premier match de Championnat**, sa liste de 5 noms qui correspondra aux personnes ne pouvant évoluer dans la catégorie inférieure.

Cette liste sera mise sur FBI pour être au service des Comités et des Clubs.
Les contrôles se feront au fil de l'eau.

Nous vous enverrons les propositions de modification quand une joueuse ou un joueur aura fait 50% des matchs d'une personne non brûlée.

Aucune modification ne sera faite pour le week end suivant. (Exemple: demande faite avant le jeudi lors de la semaine 47, validation pour la semaine 48).

Chaque club pourra modifier sa liste de joueuses ou joueurs brûlés jusqu'à la dernière journée des matchs aller. Dès les matchs retours, c'est uniquement la Ligue qui pourra faire les demandes de changement.

La commission sportive fera les propositions de modification suivant le nombre de matchs joués après la 4ème journée.

Concernant les blessures: Vous devrez faire parvenir à la ligue du Centre-Val de Loire tous les justificatifs, au plus tard dans la semaine suivant la blessure.

Une joueuse ou joueur sera maintenu brûlé pendant 2 mois maximum, avec comme justificatif la date du certificat médical.

Après chaque semaine passée, il sera trop tard pour faire parvenir un certificat médical ou tout autre document justifiant une absence lors des matchs.

Ce qui veut dire que nous ne prendrons plus en compte les certificats médicaux qui ne seront pas envoyés en temps et en heure.

Il ne sera plus possible d'intervenir sur la liste des joueuses ou joueurs brûlés après la 9ème journée retour.



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
www.basketcentre.fr
SIRET : 30995143200041

Commission

Sportive Séniors

Saran, le 01 septembre 2019

Patrick CASSEGRAIN

06 19 90 29 97

patrick.cassegrain280@orange.fr

SAISON 2019-2020

BRÛLAGE – PERSONNALISATION

NOM DU GROUPEMENT SPORTIF

.....

En application des Articles 49, 50, 51 et 52 du Règlement Sportif des Championnats Régionaux Séniors, le présent imprimé est à retourner au Siège de la Ligue du Centre-Val de Loire, dûment rempli, **avant le premier match de la saison**, sous peine de sanctions sportives et/ou financières conformément à ces articles.

LISTE DES **CINQ** JOUEURS(SES) QUI NE POURRONT EN AUCUN CAS PARTICIPER A UNE RENCONTRE DANS UNE DIVISION INFERIEURE.

- Masculins : Ligue Masculine, NM1, NM2, NM3, PNM, RM2, RM3
- Féminines : Ligue Féminine, NF1, NF2, NF3, PNF, RF2

Equipe évoluant dans la division				Equipe évoluant dans la division			
NOM	Prénom	N° Licence	Type	NOM	Prénom	N° Licence	Type
Ex : DUPONT	Ex : Léon	Ex : 3480037	Ex : A	Ex : DUPONT	Ex : Léon	Ex : 3480037	Ex : A

- Tout Groupement Sportif participant au Championnat de France,
- Tout Groupement Sportif participant au Championnat Régional.

Je, soussigné(e), Président(e) du Groupement Sportif de

....., certifie l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document.